

ARRÊTÉ TEMPORAIRE DE VOIRIE **PORTANT PERMISSION DE STATIONNEMENT**

AVENANT à l'ARRÊTÉ A 2025-123 **PORTANT PROLONGATION D'AUTORISATION DES TRAVAUX**

Arrêté N° A 2025-133

Le Maire de la Commune de SAÏX,

- VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2211.1 à L 2213.6,
- VU le Code de la Route et notamment les articles R 417-10, R 411-3, R 411-4, R 411-8 et R 411-25,
- VU le Code Pénal R 610-5,
- VU le Code de la Voirie Routière et notamment l'article R 116-2-1 et les suivants,
- VU l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière, (livre 1 - cinquième partie – signalisation d'indication) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992,
- VU la demande en date du 01 août 2025 laquelle Monsieur DURAND Loan, pour déclarer leur intention d'occuper le domaine public au niveau du n° 34 Place Jean Jaurès, pour l'utilisation de places de stationnement dans le cadre de la réalisation de travaux de réfection de toiture,
- VU la période de réalisation des travaux prévue du 08 août au 25 août 2025,
- VU l'arrêté A 2025-123 réglementant le stationnement Place Jean Jaurès pendant la durée des travaux,
- VU la demande de prolongation de Monsieur DURAND Loan
- CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant ces travaux,

A R R Ê T É :

Article 1° :

En raison de la réalisation des travaux de réfection de toiture, au niveau du n° 34 Place Jean Jaurès, l'autorisation de travaux **est prolongée jusqu'au Lundi 1^{er} septembre 2025 à 17h30.**

Article 2 :

Les articles 2 à 10 de l'arrêté A 2025-123 du 1^{er} août 2025 sont inchangés.

Fait à Saïx, le 25 août 2025

Le Maire adjoint délégué,



Gilles DEFOULOUNOX

Date d'affichage : 26/08/2025